

**École nationale  
de protection judiciaire de la jeunesse**

**Direction générale**

**Frédéric PHAURE  
Directeur général**

Roubaix, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**NOTE**

**à l'attention des professionnels et des stagiaires de la formation statutaire de l'ENPJJ**

**Objet : modalités de gestion des risques de ruptures en énergie électrique et des restrictions de consommation de gaz**

**Ref :**

Circulaire de Madame la Première Ministre du 30 novembre 2022 relative aux mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenance d'une mesure de délestage électrique programmé

Note SG du 19/09/2022 relative aux risques de rupture en énergie électrique et organisation du secteur d'activité d'importance vitale des activités judiciaires

Note SG du 27/10/2022 relative aux contraintes informatiques en cas de délestage électrique

Note de la DIRSG du 04/11/2022 relative à l'organisation du soutien informatique dans le cadre des délestages électriques

Note SG du 10/11/2022 relative à l'organisation de la chaîne numérique en cas de délestage électrique

Depuis la fin de l'été 2022, le Gouvernement prépare un plan de protection de la ressource électrique au regard des risques de rupture d'approvisionnement générés par l'indisponibilité d'une part importante du parc nucléaire français. Ces risques étant directement dépendants de la consommation d'électricité par les collectivités et les ménages, elle-même étant directement dépendante des températures extérieures, ils sont difficiles à établir avec certitude et ne pourront l'être semaine après semaine qu'à la lecture de la météo.

Les notes en référence établissent l'historique de l'anticipation de cette crise au sein du Ministère de la Justice jusqu'à la circulaire interministérielle du 30 novembre 2022.

Les informations disponibles et les modes opératoires en cas de coupures d'électricité sont donc à ce stade suffisamment fiables pour qu'une première note interne soit partagée au sein de l'école à la fois avec les professionnels qui la composent mais aussi avec les stagiaires de la formation statutaire qui la fréquentent.

Trois scénarii sont identifiés :

- Délestage sur une zone géographique définie et selon une plage horaire identifiée, a priori restreinte, avec un préavis de trois jours et une confirmation la veille ;
- Délestages plus larges avec un préavis limité et incertain ;
- Black-out (rupture totale de l'alimentation électrique pour une durée indéterminée) sans préavis pour tous les usagers.

Comme toutes les structures publiques, l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) est tenue d'adopter des mesures de prévention visant à limiter les risques et de se préparer à la gestion des coupures.

1. Participation de l'ENPJJ aux mesures préventives visant à limiter les tensions sur l'approvisionnement en énergie

Les tensions sur l'approvisionnement en énergie sont prises en compte par un effort collectif dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Sans préjudice de ce que comprendra le plan d'éco-management de l'ENPJJ qui sera rendu public cet hiver et qui comprendra nécessairement un volet sur les dépenses d'énergie, je vous invite d'ores et déjà à veiller au respect des bonnes pratiques listées ci-dessous afin de limiter les déperditions d'énergie.

- **Limitation des températures des espaces de travail à 19 degrés**
  - Maintenir la température de son espace de travail à 19 degrés conformément à des prescriptions législatives et règlementaires relatives au chauffage de 1974 et aux préconisations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Des thermomètres ont été mis à disposition pour permettre à chacun de réguler la température des bureaux voire des salles de cours ;
  - Baisser le thermostat des radiateurs des espaces de travail le soir en quittant l'école ;
  - Ne pas utiliser les radiateurs électriques (type « soufflants »), très consommateurs d'énergie, à l'exception des postes de sécurité et d'accueil dans l'atrium qui, lui, ne bénéficie pas d'un chauffage satisfaisant
  - Pour le cas particulier de l'amphithéâtre Condorcet dont la température moyenne est égale ou supérieure aux 19 degrés prescrits mais où la soufflerie peut générer un ressenti bien inférieur, des expertises techniques complémentaires doivent être diligentées pour que la meilleure solution en termes de confort de travail et de protection de l'environnement soit trouvée
  - Des vêtements de type « doudounes » sont en cours de commande et seront mises à dispositions des professionnels qui en feront la demande
- **Limitation des consommations dépenses électriques**
  - Eteindre les lumières en quittant son bureau ou son espace de travail, salles de cours comprises ;
  - Mettre en veille les ordinateurs en quittant même momentanément son bureau ;
  - Couper l'alimentation électrique de tous ses outils de travail (ordinateurs, écrans, etc.) le soir en quittant l'école

## 2. En cas de coupure d'électricité

- **Facilitation du recours au télétravail**

La connaissance de la situation permet que chaque chef de service et/ou responsable de site apprécie, dans le cadre d'une politique de service, pôle, département ou unité et avec les télétravailleurs considérés individuellement, le recours augmenté à cette organisation de travail.

Néanmoins, eu égard au délai de prévenance annoncé (la veille à 17h00 pour le lendemain), il est recommandé de prendre l'habitude de ramener chez soi autant que possible son ordinateur portable et son téléphone professionnel de manière à être opérationnel en télétravail.

- **Sécurité**

En cas de coupure d'électricité, les systèmes d'alarme incendie activent un dispositif permettant d'assurer le service sur une durée limitée. Je vous demande d'en prendre connaissance de *l'annexe 1* de la présente note. Cette dernière présente les répercussions des coupures sur les dispositifs de sécurité et détaille les mesures prévues pour assurer la sécurité des agents et des stagiaires en cas de coupure.

- **Utilisation des outils informatique et de la téléphonie**

Les coupures d'électricité auront un impact sur l'utilisation des outils informatique et la téléphonie.

Il est donc fortement recommandé de prendre les précautions suivantes :

- Maintenir chargés vos outils de travail (ordinateurs et téléphones professionnels) ;
- Enregistrer vos travaux au fur et à mesure et le plus souvent possible ;

- Prévoir des travaux à réaliser lors des coupures en enregistrant de manière temporaire les documents nécessaires sur le bureau de votre ordinateur.

L'annexe 2 décrit les impacts des coupures sur l'utilisation des outils informatiques et la téléphonie. Des fiches réflexes sont également mises à disposition pour vous accompagner dans l'utilisation des outils informatique et de la téléphonie en cas de coupure électrique.

- **Restauration**

L'autonomie des réfrigérateurs est de six heures si ces derniers ne sont pas ouverts. Les coupures d'électricité font donc peser un risque sur le respect de la chaîne du froid si elles excèdent cette durée, ce qui, en l'état actuel des connaissances, ne devrait pas être le cas.

Nous serons néanmoins peut-être contraints de fermer le restaurant administratif avec un délai de prévenance restreint (potentiellement le matin pour le midi).

- **Résidence**

La température de la résidence est réglée à 19 degrés le jour et 17 degrés la nuit conformément aux consignes gouvernementales. Des couettes supplémentaires sont commandées et mises à disposition des stagiaires et professionnels qui le demandent et le secrétariat général se tient à disposition pour répondre aux différentes difficultés.

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous pour que notre collectif de travail prenne sa part à l'effort demandé au service du bien commun.

Les membres du comité de direction et l'équipe du secrétariat général restent à votre disposition pour faire face aux éventuelles difficultés rencontrées et sont à l'écoute de toutes les remarques et propositions.

Pour aller plus loin, je vous invite à consulter ce lien sur l'intranet : [Intranet Justice / Secrétariat Général / Développement durable et éco-responsabilité](#)

Le Directeur général



## Annexe 1

### Sécurité en cas de coupure d'électricité (site central)

- Accès en cas de coupure d'électricité

Les portes automatique d'entrée et les tripodes s'ouvrent.  
Le portail du parking reste fermé.

La porte d'entrée de la résidence s'ouvre également.

La fréquence des rondes et des contrôles de la résidence sera augmentée.

- Sécurité incendie

En cas de coupure, des batteries de sécurité permettent de maintenir le système de détection des incendies pendant 12 heures.

L'éclairage d'ambiance et notamment les lumières de BAES (lumières vertes indiquant les sorties) sont dotées d'une batterie d'une autonomie d'une heure.

En cas de coupure anticipée, des lampes seront distribuées aux agents de l'école et aux occupants de la résidence afin de pouvoir s'éclairer dans le noir.

En cas de coupure, la fréquence des rondes de contrôles sera augmentée sur le site central et à la résidence.

Au-delà de 12 heures, il est demandé à chacun d'être vigilant et de prévenir sans délai le PC sécurité en cas de détection ou de suspicion de problème susceptible d'avoir un impact sur les bâtiments et sur la sécurité des personnes (oralement ou par téléphone 03 59 03 14 17).

Le PC sécurité est doté d'un mégaphone qu'il utilisera pour donner l'alerte en cas d'incendie.

Les modalités d'évacuation sont les mêmes avec une vigilance accrue des guides files et serres files s'assurant que l'alerte ait bien été entendue par tous les agents. Une réunion de préparation s'est tenue début décembre avec les guides files et serres files afin de se préparer aux différentes éventualités envisagées.

## Annexe 2

### Scenarii ayant un impact sur les outils informatiques et la téléphonie en cas de coupure d'électricité (site central, PTF)

#### Préambule :

Le site central et les pôles territoriaux de formations sont équipés d'onduleurs qui permettent de maintenir le fonctionnement du serveur justice cas de coupure.

- Sur le site central, l'onduleur a une capacité maximale de 1 heure.
- Dans les pôles territoriaux de formation, l'onduleur a une capacité maximale de 15 minutes.

Attention : Ces capacités sont théoriques. Les durées d'autonomie des batteries sont susceptibles d'être diminuées en fonction du volume de sollicitations. Autrement dit, si tous les agents sont connectés en même temps via le réseau électrique, l'autonomie des onduleurs sera inférieure aux chiffres indiqués ci-dessus.

#### Scenario 1 : Coupure électrique anticipée

- La DIR SG coupe le serveur justice et l'ENPJJ coupe le serveur pédagogique 15 minutes avant le début de la coupure électrique ou la veille si la coupure est prévue la nuit.
- Les agents (site central et PTF) n'ont plus accès au serveur, à l'intranet/internet, au wifi Justice et pédagogique et aux imprimantes réseau.
- Les téléphones fixes ne fonctionnent pas.

Possibilités d'accès la messagerie ainsi qu'à Intranet/Internet sous réserve que :

- le serveur VPN et le serveur de messagerie situés à Rivery et Nantes soient toujours actifs (nous n'avons pas la maîtrise de ces serveurs),
- les opérateurs de téléphonie mobile soient en capacité d'assurer le service (nous n'avons pas la maîtrise du fonctionnement des opérateurs de téléphonie).

Chaque agent peut utiliser son point d'accès mobile qu'il active au préalable pour pouvoir y avoir accès sur son ordinateur portable (Fiche reflexe disponible)

Le VPN peut être activé comme lors d'une situation de télétravail. (Fiche reflexe disponible)

La remise en route des différents services est manuelle. Les procédures seront réalisées dès la fin de la période de délestage. Les délais de remise en route ne sont pas connus à ce stade.

#### Scenario 2 : Coupure électrique inopinée

Les serveurs seront arrêtés dans les minutes qui suivent la coupure.  
Les conditions de travail sont alors les mêmes que dans le scénario 1.